

de l'admission des étudiants, des cours, de la discipline et de l'attribution des grades.

## Niveaux d'enseignement

7.2

### Enseignement préscolaire, primaire et secondaire

7.2.1

L'inscription au préscolaire dans les écoles qui donnent l'enseignement primaire n'est ni obligatoire ni généralisée au Canada, bien que des maternelles pour les enfants de cinq ans fassent partie du système scolaire primaire des grands centres urbains dans presque toutes les provinces. Depuis quelques années, un nombre croissant de maternelles acceptent les enfants de quatre ans. Il existe un certain nombre d'écoles maternelles privées où l'on accepte les enfants de trois à cinq ans.

Pendant longtemps, la répartition des années d'études depuis la première année jusqu'à l'université a été de huit années au niveau primaire et de quatre années au niveau secondaire et, sauf dans le cas des conseils scolaires catholiques du Québec, l'organisation des programmes et des écoles se faisait sur cette base. Bien qu'elle soit encore suivie dans certaines administrations scolaires, cette répartition a été modifiée à différentes reprises dans toutes les provinces, villes ou groupes d'écoles. Il existe actuellement certaines variantes au Canada: l'addition d'une ou même deux années d'études secondaires; l'existence d'écoles secondaires de 1<sup>er</sup> cycle qui fait que l'organisation devient 6-3-3 ou 6-3-4; ou encore, la répartition des six années d'enseignement primaire en deux cycles, chacun devant atteindre des objectifs déterminés au cours d'une période de trois ans. Les collèges communautaires, création récente, offrent la dernière ou les deux dernières années d'école secondaire et la première ou les deux premières années de collège.

Au niveau secondaire, il existe trois programmes bien distincts: le cours préparatoire à l'université, le cours général pour ceux qui désirent terminer un programme d'études générales avant de chercher un emploi, et les cours de formation professionnelle pour ceux qui désirent apprendre un métier spécialisé ou poursuivre leur formation en technologie. Toutefois, ces dernières années, les modifications apportées aux programmes ont permis d'offrir aux élèves un plus grand choix de cours.

Les écoles secondaires dispensaient autrefois un enseignement essentiellement général et préparaient leurs élèves pour l'université. Jusqu'à ces dernières années, les écoles de formation professionnelle n'existaient que dans les grandes villes, mais dans certains centres moins importants les écoles offraient dans leur programme de formation générale quelques cours commerciaux et techniques optionnels. Aujourd'hui, en plus des écoles de formation professionnelle et des écoles secondaires ordinaires qui offrent des cours commerciaux, un nombre croissant d'écoles secondaires polyvalentes et régionales dispensent des cours réguliers de formation générale et de formation professionnelle, notamment en sciences ménagères, en agriculture, en travaux d'atelier et en sciences commerciales. Les cours préparatoires à une profession ou à un emploi, insérés dans le programme d'ensemble des écoles de formation professionnelle, peuvent durer d'un à trois ou même quatre ans, et ils sont terminaux. Outre ce genre de cours, certaines écoles offrent des programmes spéciaux de formation professionnelle d'un ou deux ans, non classés par année d'études, à l'intention des élèves qui ont terminé le secondaire. Certaines écoles secondaires dispensent également des cours préparatoires à un emploi aux élèves qui n'ont démontré aucune aptitude particulière pour un cours général ou une formation dans un métier donné. Ces élèves n'apprennent pas de métier précis avant peut-être leur troisième année d'études.

### Enseignement spécial

7.2.2

L'enseignement des enfants exceptionnels suscite de plus en plus d'intérêt. Il